

Divorce : usage du nom

Par **artdroit**, le 15/02/2014 à 19:05

Bonjour à tous :

pourriez vous m'aider svp ? :

Un homme peut -il révoquer son accord en ce qui concerne l'usage de son nom qu'il ne souhaite pas voir associé a l'activité de son ex conjointe (actrice fil érotique) ?

A , l'époque elle ne l'était pas , elle était simplement artiste de cabaret .
ainsi lorsqu'il lui a accordé l'usage de son nom de famille devant le juge , son ex épouse n'était pas encore une actrice de film érotique .

Par **Emillac**, le 22/02/2014 à 09:21

Bonjour,

Très simple.

S'il a donné préalablement son accord, il a été consigné dans une convention ou un jugement de divorce.

S'il veut revenir sur son accord, comme sur tout point porté dans la convention ou le jugement, direction le tribunal. Avec des arguments suffisamment convaincants aux yeux d'un juge.

Donc, il faudra qu'il explique en quoi le fait que son ex-épouse soit devenue actrice de films érotiques le gêne, à supposer qu'elle fasse carrière sous son nom de femme mariée, ce qui est assez rare.